

Infos communales Saint-Médard-en-Forez

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 18 novembre 2022

Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Valérie AUBRY - Céline BLONDEAU - Marc BOUTEILLE
Michel FAURE - Yves LAURANSON - Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Valentino GOFFART : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES
Claudine FARGIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Anthony TISSEUR
Cédric BECKER : Pouvoir donné à Laure SIRGUEY
Françoise MERLLIE : Pouvoir donné à Yves LAURANSON

A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal**
- **Convention avec CCFE, relative à l'aide au commerce « Financer mon investissement commerce et artisanat » entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Communauté de Communes de Forez-Est et ses communes membres**
- **Convention avec la CCFE, de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie**
- **Tarifs communaux 2022**
- **Horaires extinction éclairage public**
- **Motion sur les finances locales**
- **Questions diverses**



Jeudi 8 décembre 2022 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie

Vendredi 16 décembre 2022 à 19 heures

- Conseil Municipal

Samedi 7 janvier 2023 à 10 heures

- Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Samedi 14 janvier 2023 à 10 heures

- Assemblée Générale de la Boule de Saint-Médard



*Les vœux du Maire auront lieu
le vendredi 20 janvier 2023
à partir de 19 heures
à la Halle des Sports.*



Le compte-rendu de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Convention avec CCFE, relative à l'aide au commerce « Financer mon investissement commerce et artisanat » entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Communauté des Communes de Forez-Est et ses communes membres

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose au Conseil Municipal le projet de convention entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Communauté de Communes et ses communes, dispositif pour « Financer mon investissement commerce et artisanat » et le règlement d'attribution territorial de l'aide en question. Ce dispositif existe depuis 2018 et il convient de renouveler cette convention.

Une seule et même volonté, celle de soutenir sur son territoire des projets d'investissement portés par des commerces de proximité.

Le plancher de subvention est fixé à 500 euros soit au minimum de 5 000 euros de dépenses HT pour l'entrepreneur. Le plafond de subvention est fixé à 2 000 euros soit un maximum de 20 000 euros de dépenses HT pour l'entrepreneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver de projet de convention relative aux aides aux entreprises.

Convention avec la CCFE, de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, présente à son Conseil Municipal la convention avec la CCFE, de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie. En effet, la CCFE entend mettre à disposition des communes qui le souhaitent son service « remplacement des secrétaires de mairie » à des fins de mutualisation. Il appartient à chaque commune demanderesse de contracter avec la CCFE.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de mise à disposition du service de remplacement des secrétaires de mairie.

Tarifs communaux 2022

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, explique que, comme chaque année, le Conseil Municipal se doit de revoir les tarifs communaux et notamment les tarifs d'utilisation de la salle d'animation et de la location matériel. Avec l'augmentation du prix des fluides et du coût du personnel, il propose d'appliquer une augmentation des tarifs sur la location des salles et de mettre en place un supplément « charges chauffage » également pour les personnes résidentes sur la commune. Un tarif préférentiel serait toujours appliqué au niveau de la location des salles pour les résidents de la commune. En ce qui concerne la location du matériel une petite augmentation est aussi proposée pour l'année 2023.

Salle animation : Voici les nouveaux tarifs 2023 pour les habitants de la commune :



Soirée - repas de famille	Location	Cauton	Charges
Salle rez-de-chaussée avec cuisine	150 €	500 €	50 €
Salle des Fêtes avec cuisine	300 €	1 200 €	85 €
Les 2 salles avec cuisine	400 €	1 200 €	135 €

Et location d'une table et deux bancs passe à 5 euros pour 2023.

Loyers des différents locaux communaux : Il est proposé d'actualiser ces loyers en se basant sur l'indice IRL, Indice de Référence des Loyers et sur l'indice ILAT, Indice des Loyers des Activités Tertiaires pour l'année 2023. Pour rappel, la commune calcule la régularisation des charges de chauffage et attribue à chaque locataire la part de la redevance ordures ménagères due.

Redevance assainissement : Pour rappel, la facturation a été confiée à la société SUEZ et que la partie abonnement s'effectue de la façon suivante : facturation en mars et en septembre et les nouveaux tarifs de l'abonnement seront appliqués à compter du 1^{er} mars 2023.

A noter que le traitement obligatoire des boues lié au Covid a généré un coût très important pour la commune (29 493,60 euros TTC), et de ce fait une augmentation avait été appliquée en 2021 tant sur l'abonnement que sur la part variable. Pour l'année 2022, les tarifs avaient été maintenus sauf pour le forfait puits qui était passé de 25m³ à 30m³ par personne pour les foyers ayant un puits.

Cette année 2023, M. le Maire propose de maintenir les tarifs 2022 et de ne pas appliquer d'augmentation.

Abonnement : part fixe de 65 euros par foyer et une part fixe de 35 euros pour les personnes seules âgées d'au moins 65 ans

Consommation : part variable fixée à 1.15 € par m³, basée sur le volume d'eau consommé et un forfait de 30 m³ par personne par an pour les foyers ayant un puits.

Concessions cimetière : Voici les nouveaux tarifs pour 2023

Tarif funéraire	Euros
Concessions durée 15 ans	57 euros le m ²
Concessions durée 30 ans	79 euros le m ²
Cavurne durée 15 ans	350 euros
Cavurne durée 30 ans	450 euros
Emplacement columbarium durée 15 ans	460 euros
Emplacement columbarium durée 30 ans	660 euros

Droit de branchement assainissement : Il est proposé de maintenir le tarif appliqué en 2022 pour le droit de branchement à l'assainissement collectif pour l'année 2023. Pour rappel, ce droit avait été augmenté de 3 500 à 3 600 en 2022. Il sera fixé à 3 600 euros pour 2023.

Tarifs périscolaires : Il est proposé de maintenir le tarif de 2022 à savoir :



✓ Cantine	3.95€ le ticket
✓ Garderie du matin	1.00€ le ticket
✓ Garderie du soir	1.70€ le ticket



Location terrain pour les bois communaux – Société de chasse : Il a été proposé d'augmenter le tarif de la location, qui était à 80 € par an en 2022 à 85 € pour l'année 2023.

Tarif horaire pour déneigement : Pour rappel, le tarif était de 65 euros de l'heure pour l'hiver 2021/2022. Avec l'augmentation des coûts du carburant, la proposition est d'augmenter ce tarif pour l'hiver 2022/2023, soit 70 euros de l'heure.

Tarif droit de place petit marché : Proposition d'augmenter le tarif du fait de l'augmentation des coûts des fluides, proposition de fixer le tarif à 4 € par commerçant, par samedi. Il est précisé que sont facturés uniquement les jours où les commerçants sont présents.

De plus, la commune est parfois sollicitée par des commerçants ambulants pour venir exposer ou vendre. Il est proposé de mettre en place un forfait vendeur ambulant extérieur qui serait de 20 euros par jour de vente.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'appliquer l'ensemble de ces nouveaux tarifs pour l'année 2023.

Horaires extinction éclairage public

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, rappelle la délibération en date du 22 février 2013 concernant la mise en place de l'extinction de l'éclairage public pendant une partie de la nuit sur tout le territoire communal. Il rappelle les modalités fixées :

- ✚ Extinction de l'éclairage public à parti de 23h30 jusqu'à 5h30
- ✚ Application de cette restriction à tous les jours de la semaine faut la nuit du samedi au dimanche
- ✚ Non application de cette extinction pendant la nuit de Noël (du 24 au 25 décembre) et pendant la nuit de la Saint-Sylvestre (du 31 décembre au 1^{er} janvier).



Il est rappelé la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une diminution des plages horaires de l'éclairage public.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- ✚ **d'éteindre l'éclairage public à partir de 22 heures et jusqu'à 6h30**
- ✚ **d'appliquer cette restriction à tous les jours de la semaine sauf la nuit du samedi au dimanche**
- ✚ **de ne pas appliquer d'extinction pendant la nuit de Noël et la nuit de la Saint-Sylvestre.**



Motion sur les finances locales

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Médard-en-Forez, réuni le 18 novembre 2022, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financières sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

- ✚ **Inflation à environ 5.5%**, à son plus haut niveau depuis 1985 => Augmentation des dépenses annuelles de fonctionnement
- ✚ **Hausse spectaculaire des coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux** qui compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement
- ✚ **Augmentation de 3.5% du point d'indice**, mesure nécessaire pour les agents territoriaux ajouter une charge supplémentaire pour les collectivités.

Après 4 ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF, Dotation Globale de Fonctionnement et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Aussi, la commune de Saint-Médard soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- ✚ **d'indexer la DGF sur l'inflation 2023**
- ✚ **de maintenir l'indexation des bases fiscales**
- ✚ **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, soit de revoir les modalités de sa suppression**
- ✚ **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale**
- ✚ **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA, Fonds de Compensation pour la taxe sur la Valeur Ajoutée**
- ✚ **de rénover les procédures d'attribution de la DETR, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local**

Concernant la crise énergétique, la commune de Saint-Médard soutient les propositions faites auprès de la Première Ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- ✚ **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables
- ✚ **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables
- ✚ **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV)**, c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence, quels que soient leur taille ou leur budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve cette motion.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le cœur du village va retrouver son dynamisme et sa joie de vivre avec la réouverture du Restaurant « La table des moulins », le 14 janvier 2023.



Bienvenue à Anne-Marie COTTE et Audrey SAUTAREL, deux amies depuis plus de 20 ans, qui ont décidé de se lancer dans un projet commun, le restaurant « La table des moulins » à Saint-Médard-en-Forez. Une cuisine traditionnelle généreuse, élaborée à base de produits frais et locaux.



Service traiteur pour vos repas
des 24 et 25 décembre 2022

Date limite pour la prise de commandes : 21 décembre

Place du Porche – 42330 SAINT-MEDARD-EN-FOREZ

latabledesmoulins@gmail.com - 06.26.87.45.43

Entrées au choix

- ✚ Foie gras de canard mi-cuit au torchon "porto/poivre" - Origine France 9€50/100g
- ✚ Bouchée à la Reine gourmande aux morilles 6,50€/pièce
- ✚ Croustillant d'escargots Persillés - Une douzaine et demi 5€/pièce
- ✚ Saumon Fumé Label Rouge Maison - Tranché main 6€/100g

Plats au choix

Viande (origine France)

- ✚ Suprême de Chapon aux morilles 12€/la part
- ✚ Gigot d'agneau de 7h aux herbes 9€50/la part
- ✚ Araignée de veau aux cèpes 10€50/la part
- ✚ Cuissot de Sanglier au jus de Coings 11€/la part

Poisson

- ✚ Lotte à l'armoricaine 12€/la part
- ✚ Encornet Farci (veau et porc) à la sétoise 12€/la part
- ✚ Cuisses de grenouilles, persillade au beurre 12 pièces 15€/la part

Choix d'accompagnements

- ✚ Gratin dauphinois 4€50/la part
- ✚ Poêlée de légumes d'antan et de saison 4€50/la part
- ✚ Riz parfumé 3€/la part
- ✚ Écrasé de pommes de terre à la crème et ciboulette 4€50/la part
- ✚ Morilles à la crème 13€50/la part

Desserts

- ✚ Tarte tatin grand-mère au beurre 5€50/pièce
- ✚ Tartelette crémeuse au chocolat 4€50/pièce
- ✚ Pavlova chocolat/crème de marron 5€50/pièce
- ✚ Douceur fruits secs au caramel (amandes, noix, pistaches) 6€/pièce

Repas des aînés de la commune

Il a eu lieu le samedi 19 novembre. Un grand merci à Daniel BRUSQ, son équipe, les enfants du CME et les bénévoles. Une superbe journée fort appréciée par tous les participants, 70 convives au total.

Le GELF

Plusieurs événements importants ont jalonné la vie du GELF en 2022. Le GELF a fêté ses 20 ans le 20 octobre 2022 avec un an de retard à cause de la pandémie. C'était l'occasion de remercier tous les acteurs qui ont participé à sa réussite autour d'une soirée conviviale au village éphémère de Ste Foy l'Argentière.

Un autre événement majeur est la semaine des Groupements d'Employeurs (GE).

Ce projet financé par la DDETS est commun avec le GEVL (Groupement du secteur de Vaugneray) et Gerhosud (Groupement du secteur de Givors) et son but est de valoriser et faire connaître les GE à travers deux actions principales :

1. La diffusion sur les réseaux sociaux de vidéos témoignages de 2 salariés et 2 adhérents par GE
2. L'organisation de « la semaine des GE » sur 3 journées consécutives soit 1 jour par territoire du 15 au 17 Novembre 2022. Cet événement est renouvelé au printemps 2023.

Au programme :

- le matin et l'après-midi : accueil des demandeurs d'emploi, présentation de nos GE et des offres d'emploi en cours
- pendant la pause déjeuner : accueil des entreprises de la région, présentation des avantages d'avoir recours à nos GE et des candidats disponibles avec des témoignages de nos adhérents.

Vous êtes une entreprise/association/collectivité sur le territoire des Monts du Lyonnais et vous recherchez du personnel à temps partiel ou à temps plein

Vous êtes un particulier et vous recherchez un emploi stable proche de chez vous

Pour plus d'information, consultez notre site sur : www.gelf.fr et retrouvez-nous aussi sur Facebook GELF/GELF A

*35 Place de la République
69590 St Symphorien sur Coise
Tél : 09 84 53 74 08*

Port : 06 18 95 46 99

contact@gelf.fr / gelfasso@gelf.fr



*GELF : 85 adhérents – 46 salariés
GELF A : 37 adhérents – 23 salariés*

Soirée Concert au Bobine Bar



*Vendredi 9 Décembre : Soirée Guitare et chants ouvert à tous.
Venez passer un bon moment autour de la musique !
Et pour les musiciens, n'hésitez pas à emmener votre instrument !
Ambiance festive garantie, Venez nombreux !
Concerts "au chapeau" !*

« Poubelle, la vie », voici le témoignage de quelques éboueurs

« Evidemment qu'on est déconsidérés. C'est facile de s'en prendre à nous parce qu'on ne fait pas un métier « noble ».

Quand j'ai dit à ma copine de l'époque que je voulais être éboueur, elle n'a pas accepté. Elle dénigrait le métier. A partir de là, notre relation a mal tourné et on s'est séparés...

J'en ai vu du mépris. Certains nous faisaient bien comprendre qu'ils payaient leurs impôts... ou jetaient un papier là où j'avais déjà ramassé, en me disant que de toute façon, on est payés pour ça.

Je suis peut-être habitué à l'odeur des ordures maintenant, mais parfois quand on voit comment les gens grimacent en passant à côté du camion, on a un peu l'impression d'avoir la peste.

Et quand il faisait 42 degrés à l'ombre en juillet, le boulot était fait ! Pour les ripeurs, c'était très dur, ils étaient mal quand ils remontaient dans le camion. En tant que chauffeurs, on essaie de faire attention à eux. Je mets parfois une poubelle au milieu de la piste cyclable pour les protéger quand ils doivent la traverser, parce que les cyclistes arrivent à toute allure. Une fois, j'ai vu l'un d'eux être percuté. Commotion cérébrale et un an d'arrêt.

Le danger au quotidien, c'est difficile. Si on ne fait pas attention à son collègue, il peut se faire percuter par une voiture, un scooter, une trottinette... J'ai plusieurs collègues à qui, c'est arrivé, mais l'accident le plus fréquent, c'est quand les poubelles se décrochent de l'arrière du camion et nous tombent dessus parce qu'elles sont abimées ou mal accrochées. Et même vide, ça pèse son poids.

On comprend mieux alors pourquoi on ne trouve plus personne pour faire ce métier aujourd'hui...





Le petit écho de la Com'



FOCUS SUR LE CALENDRIER DE L'AVENT

A l'approche du mois de décembre nombreux sont les enfants (ou les grands !) à attendre le jour où ils vont pouvoir ouvrir la première case de leur calendrier de l'Avent.

Mais savez-vous d'où vient cette tradition ?

Plusieurs légendes existent sur le sujet. On raconte, par exemple, que pour patienter en attendant la naissance du petit Jésus, certaines familles déposaient chaque jour de décembre un brin de paille dans la crèche, constituant ainsi au fil des jours un lit douillet pour l'arrivée du divin enfant. Une autre histoire veut que les parents traçaient à la craie 24 traits sur un mur que les enfants effaçaient chaque jour jusqu'au 25 décembre. Mais ces histoires sont des légendes assez floues, peut-être nées de l'imagination de certains et donc difficiles à vérifier,

L'origine connue du calendrier de l'Avent remonte en Allemagne, à Maulbronn, à la fin du XIXe siècle. Une femme de pasteur avait dessiné 24 cases sur un carton et accroché sur chacune d'elle un petit gâteau. Inspiré par cette idée, son fils, **Gerhard Lang**, devenu éditeur, commercialise en 1908 à Munich le premier calendrier de l'Avent, constitué de petits dessins en couleur.

Le succès ne se fit pas attendre et le calendrier évolua au fil des années. En 1920 on vit apparaître les premiers calendriers dotés de fenêtres à ouvrir et les chocolats arrivèrent en 1958, se rapprochant ainsi de la plupart des calendriers que l'on peut trouver de nos jours dans les grandes surfaces et qui n'ont plus grand chose à voir avec la valeur religieuse initiale des premiers calendriers.

Aujourd'hui les calendriers de l'avent se comptent par centaines, déclinés sous différentes formes : thés, chocolats, bières, fromages, jouets... et même un calendrier de l'avent zéro déchets !

